

**Zeitschrift:** Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin  
**Herausgeber:** École fédérale de gymnastique et de sport Macolin  
**Band:** 32 (1975)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Olympiades populaires 1975  
**Autor:** Buchmüller, Lina  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-997560>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Olympiades populaires 1975

Lina Buchmüller

L'idée des Olympiades populaires date de 1972. Il ne faisait plus de doute pour personne, alors qu'il devenait de plus en plus nécessaire de concrétiser, par une initiative appropriée, la lutte contre le manque de mouvement de la population.

Les résultats des premières Olympiades populaires, malgré une organisation hésitante encore, purent démontrer que très nombreux étaient ceux qui comprenaient que quelque chose devait se faire et qu'il suffisait qu'on leur en offre la possibilité pour qu'ils participent activement.

Cette première expérience incita donc la Commission «Sport pour tous» à planifier une nouvelle édition des Olympiades populaires pour la période du 5 au 14 septembre 1975, en partant d'un mot d'ordre fort sympathique:

Du sport, des jeux et du plaisir pour tous!

Dorénavant, les Olympiades populaires ne constitueront plus une action éparse, conçue comme tant d'autres pour la conservation de la santé du peuple suisse. Elles font au contraire partie du programme général du mouvement «Sport pour tous». Les Olympiades populaires se sont fixées les buts suivants:

- inciter les non-sportifs et les sportifs occasionnels à accomplir une performance physique
- donner l'occasion aux participants de connaître d'autres personnes animées de la même volonté qu'eux-mêmes, de se créer de nouveaux amis et, aussi, de découvrir des formes d'activités sportives susceptibles de mieux meubler, par la suite, leur temps de loisir. Tout ceci, finalement, pour l'acquisition d'une plus grande joie de vivre, d'une meilleure santé et d'un bien-être plus parfait
- permettre la mise sur pied de manifestations communales ouvertes à tous sans distinction d'âge, ni de sexe
- favoriser la collaboration entre les sociétés sportives locales et les autorités communales par la constitution d'associations d'organisateur
- donner la possibilité aux clubs de faire connaître leur discipline sportive et, ainsi, de recruter de nouveaux membres et supporters
- les fédérations sportives, les sociétés qui y sont rattachées, les écoles et autres groupements similaires, sont les supports d'organisation des Olympiades populaires

Le sens profond des Olympiades populaires est de déclencher une prise de conscience qui amènera une partie de la population à la pratique régulière d'une activité physique. Mais elle doit être encouragée dans ce sens, maintenant déjà, afin d'être mieux préparée à l'effort physique qui l'attend. Durant les Olympiades populaires elles-mêmes, il conviendra d'informer les participants sur les possibilités permanentes que «Sport pour tous» offre, dans chaque région, en es-

pérant que la joie découverte dans la pratique sportive devenant une nécessité, ils soient nombreux à en tirer profit.

Le programme sportif des Olympiades populaires est extrêmement simple. On n'y exige ni performance chronométrique, ni résultat particulier en fonction de l'âge ou du sexe. Il comprend les disciplines suivantes:

- entraînement de club «à portes ouvertes»
- excursions
- courses à travers champs, appelées aussi «cross-country»
- parcours de mise en condition physique, tels que les parcours VITA, les parcours Inter-Sport et d'autres semblables
- la natation
- le cyclisme
- des leçons de gymnastique, comme, par exemple, la gymnastique pour «mères et enfants», la gymnastique pour tous, la gymnastique du 3e âge, la gymnastique pour invalides, la gymnastique pour ménagères
- la course d'orientation
- le «test de la forme» de la Commission Sport pour tous
- et, enfin, sous «divers», des tournois plus ou moins importants de badminton, de tennis de table, d'indiana, et d'autres formes de jeux dépendant de l'imagination des organisateurs.

Les possibilités offertes par ce programme sportif sont donc pratiquement illimitées. Chacun pourra y découvrir à coup sûr quelque chose qui lui convienne et qui lui plaise.

L'ANEP offre un diplôme à ceux qui prennent part à une discipline sportive des Olympiades populaires. Celui qui se sera assuré 3 diplômes obtiendra, en contrepartie, l'épingle d'argent; celui qui en aura 5 recevra l'épingle d'or.

Les frais d'organisation des Olympiades populaires sont couverts, en partie, par les cantons et les communes, en partie par des entreprises privées.

L'argent nécessaire à la propagande provient de dons en espèce ou en nature, tels que, par exemple, le Tee-shirt officiel des Olympiades populaires offert par la maison Sipuro S. A. à Münsingen.

L'ANEP assure une garantie de déficit.

Afin de coordonner au mieux l'action des Olympiades populaires et pour favoriser la collaboration entre les groupements sportifs et les autorités communales, on a constitué une série de bureaux de coordination responsables d'arrondissements.

Les villes, les agglomérations, les communes et les cantons peuvent être constitués en arrondissements sportifs avec, à leur tête, les offices sportifs, les commissions sportives, les maîtres d'éducation physique et les autorités communales, les services Jeunesse + Sport, etc...

Les responsables d'arrondissement restent en liaison étroite avec les organisateurs, de même qu'avec le centre de coordination de l'ANEP. Ils ont pour tâche principale:

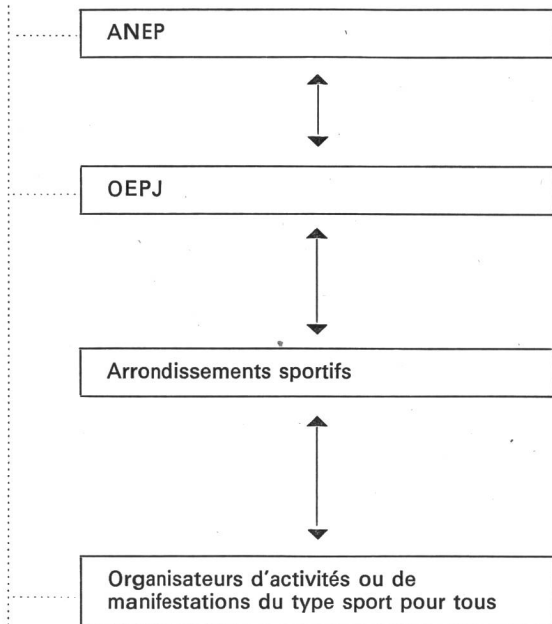
- d'établir le contact avec les organisateurs et les autorités de leur région
- d'informer la presse locale et, éventuellement, la radio ou d'autres moyens de communication
- de faire de la propagande en faveur des Olympiades populaires et, en particulier, pour les manifestations prévues dans leur région, propagande menée de concert avec celle déployée par l'ANEP sur le plan national
- d'assurer une bonne coordination entre les différentes manifestations de leur région et d'en établir un calendrier.

Maintenant déjà, on peut dénombrer 20 de ces arrondissements sportifs à travers la Suisse. Si, dans une région, aucune organisation communautaire n'était mise sur pied, l'organisateur éventuel peut s'adresser directement à l'ANEP.

Grâce à cette conception, nous espérons inciter de nombreux groupements et de nombreuses autorités com-

munes à participer activement à l'organisation des Olympiades populaires, afin qu'un pourcentage le plus élevé possible de la population puisse y prendre part. Selon nos prévisions, quelque 5 à 6000 manifestations seront organisées en Suisse, réunissant plus de 250 000 participants. Mais le but de notre action est de conserver activement au sport, après la période des Olympiades populaires, le plus grand nombre de ceux-ci !

#### Schema d'organisation du «Sport pour tous» dans le canton de Vaud



#### Association nationale d'éducation physique:

s'occupe de la conception du Sport pour tous; fournit le matériel de propagande, les feuilles de concours, les médailles; informe les mass-media, les cantons, les fédérations sportives.

#### Office cantonal d'éducation physique:

informe la presse au niveau cantonal; crée des arrondissements sportifs; coordonne les activités Sport pour tous du canton; diffuse le matériel de propagande et d'organisation dans les arrondissements sportifs; facilite les démarches de l'ANEP dans le canton de Vaud.

#### Bureaux communaux ou correspondants locaux:

signalent à l'OEPJ les organisateurs d'activités Sport pour tous de leur région. Etablissent la liaison entre l'OEPJ et les organisateurs. Encouragent les activités Sport pour tous dans leur région; organisent éventuellement des activités ou manifestations du type Sport pour tous dans leur région.

#### Sociétés sportives, écoles, offices du tourisme, sociétés de développement, etc.:

organisent des entraînements divers, des excursions, cross-country, natation, cyclisme, courses d'orientation, des parcours de la forme etc.

### Points importants tirés des directives générales

#### Manifestations

- Seules les épreuves fixées (ouvertes aussi aux non-membres d'une association) et annoncées à l'ANEP figurent au programme des Olympiades Populaires Suisses.
- Assurances: à la charge des participants.

#### Organisateurs

- Les organisateurs sont autorisés à demander une petite contribution financière aux participants. Cette contribution est graduée selon l'âge. Les groupes de participants bénéficient de rabais spéciaux:

Personnes individuelles	1 fr.
Familles	2 fr. 50
Groupes de 7 à 15 personnes	5 fr.
Groupes de plus de 16 personnes	10 fr.
Classes scolaires avec professeur	gratuit
Groupes avec moniteur ou guide	gratuit

#### Remarques

##### Marches populaires

Des marches demandant une contribution de départ, pour payer les frais des médailles, ne sont pas autorisées. Elles ne seraient pas conformes à l'idée de base des Olympiades Populaires.

##### Disciplines spéciales

Pour les disciplines spéciales (aviron, canoë, etc.), il est possible de prélever une taxe de location modeste. Mais il faut qu'elle soit mentionnée à l'inscription.

##### Course d'orientation

Une petite contribution de 70 ct. pour la carte de course d'orientation est autorisée. Cependant, ces manifestations peuvent être organisées gratuitement. La décision doit être prise par l'organisateur.

Les médailles pour une triple / quintuple participation peuvent être obtenues à l'ANEP *gratuitement*.

#### Organisation au départ et à l'arrivée

##### Lieu de départ

- Chaque participant doit remplir une carte d'inscription avant le départ d'une épreuve.
- Si l'épreuve comporte des indications de parcours, celles-ci doivent être communiquées auparavant aux participants.
- Le lieu de départ doit pouvoir s'atteindre facilement par les moyens de communication courants. Dans les grandes villes par les lignes de transports publiques.
- Il est important d'obtenir que des personnalités connues du sport, de la politique ou des milieux scientifiques participent aux épreuves.

##### Lieu d'arrivée

- Les participants remettent leur carte dûment remplie et reçoivent en échange la distinction appropriée.
- Un poste de premiers soins doit être prévu à l'arrivée et supervisé par une personne compétente (instruite en premiers soins). En plus une voiture doit être à tout temps prête pour transporter d'éventuels blessés.
- Les participants doivent pouvoir obtenir des rafraîchissements et des consommations.
- Il est important qu'on trouve dans le voisinage de l'arrivée une place de jeu, un parc ou une piscine, qui permettront de prolonger agréablement les contacts établis au cours des épreuves. On pourrait même imaginer une petite fête champêtre, par exemple une réunion dans les bois à la fin d'un parcours d'entraînement, d'une course d'orientation, où l'on rôti des saucisses, etc.